RESUME DU

MÉMOIRE DU CONSEIL CANADIEN DU COMMERCE DE DÉTAIL

AU SUJET DU LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL INTITULÉ

"PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE"

A. Description du Conseil canadien du commerce de détail

Le Conseil canadien du commerce de détail représente directement des détaillants qui se partagent environ 40% du commerce global des magasins de détail au pays. Il groupe également, à titre de membres affiliés, la plupart des associations spécialisées au domaine du détail au Canada.

B. Portée du mémoire

Nous avons restreint nos commentaires aux propositions qui exercent une portée directe sur le commerce de détail. Notre silence au sujet des autres propositions du Livre Blanc ne doit être considéré ni comme leur approbation ni comme leur condamnation.

C. Résumé des recommandations du Conseil

- Que l'administration du nouveau régime fiscal soit clarifiée avant qu'on mette en œuvre l'une quelconque des propositions nouvelles. (Voir page 3)
- Que la mise en oeuvre des changements s'effectue à un rythme qui tienne compte de l'aptitude prévue du gouvernement, des contribuables et des conseillers professionnels à effectuer les adaptations qu'exigent ces changements. (Voir page 4)
- 3. Que la discussion des taux d'impôt sur ceux qu'on prévoit pour l'époque où le régime sera entièrement en application, et que les manques attribuables à la maturité insuffisante du régime soient l'objet de correctifs temporaires. (Voir page 6)
- qu'elles soient désirables, soient différées jusqu'à ce que les recettes de l'État en permettent l'application. (Voir page 6)
- 5. Que les frais de garde des enfants, jusqu'à concurrence d'un montant convenu, puissent être déduits du revenu de l'un ou l'autre des parents lorsque tous deux gagnent un salaire. (Voir page 6)